



**DÉCISION DU PRÉSIDENT  
PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 2025\_D\_027 du 30 juin 2025**

**Service : DGA Ressources et Moyens**

**Objet : PLAN DE FINANCEMENT DE L'OPERATION « Réalisation d'une aire de jeux et de fitness à La Plaine des Palmistes »**

**LE PRÉSIDENT,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10,

**Vu** la délibération n°2020-C053 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 portant installation des conseillers communautaires,

**Vu** le procès-verbal de l'élection du Président de la CIREST et sa délibération n°2020-C054 en date du 11 juillet 2020,

**Vu** la délibération n°2020-C055 du Conseil communautaire du 11 juillet 2020 relative à la détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau,

**Vu** la délibération 2020-C061 du 31 juillet 2020 du Conseil communautaire portant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président de la CIREST,

**Vu** la délibération susvisée autorisant le Président à demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, quel que soit le montant et la nature de l'opération à partir du moment où le projet pour lequel une subvention est sollicitée est inscrit au budget,

**Vu** la délibération n°2024-C164 du Conseil communautaire du 4 novembre 2024 relative à la mise en œuvre du programme POE FEDER FSE+ 2021-2027 Stratégie d'Investissement Territorial Intégrée de la CIREST – ITI urbain et rural,

**Vu** les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

**Considérant** que le projet d'aménagement d'une aire de jeux et de fitness, porté par la CIREST sur le secteur de Bras Calumets à La Plaine des Palmistes permettra un développement des Hauts et de son attractivité,

**Considérant** que le projet répond au cadre d'intervention de la délibération n°2024-C164 du Conseil Communautaire du 4 Novembre 2024, portant mise en œuvre du programme POE FEDER FSE+ 2021-2027 – Stratégie d'Investissement Territorial Intégrée (ITI) de la CIREST – ITI Urbain et Rural,

**Considérant** qu'une aide financière peut être attribuée par l'Union Européenne, via son guichet la Région Réunion au titre du FEDER-FSE+ 2021-2027 de La Réunion,

**DÉCIDE**

**Article 1** : De retenir pour l'opération « Réalisation d'une aire de jeux et de fitness à La Plaine des Palmistes », le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes		
Postes	Montant	Libellé	Montant	Taux d'intervention
Aménagement d'une aire de jeux et de fitness	36 070,00 €	UE FEDER	28 856,00 €	80 %
		CIREST	7 214,00 €	20 %
<b>TOTAL HT</b>	<b>36 070,00 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>36 070,00 €</b>	<b>100 %</b>
TVA	3 065,95 €			
<b>TOTAL TTC</b>	<b>39 135,95 €</b>			

**Article 2** : De solliciter le concours financier de l'Union Européenne au titre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) conformément au plan de financement ci-dessus présenté.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services, le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

**Article 4** : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet de la Réunion au titre de contrôle de légalité.

**Article 5** : La présente décision sera communiquée au Conseil communautaire lors de sa réunion la plus proche.

À SAINT BENOIT, le **30/06/2025**

Le Représentant du Pouvoir Adjudicateur

*La date de prise d'effet de la présente décision est la date de signature du représentant du Pouvoir Adjudicateur.*

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de La Réunion.*